

**OBJET : Avenants à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec opération façades**

**EXPOSÉ**

Par une délibération du 19 décembre 2019 le Conseil Municipal a adopté les principes de la convention relative à l'OPAH intégrant une opération d'aide au ravalement de façades, qui a été signée le 27 février 2020 entre la Ville de Châteaubriant, la Communauté de Communes, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Au regard de l'avancée du dispositif et de son succès sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ainsi que sur la Ville de Châteaubriant, l'ANAH souhaite faire évoluer le dispositif comme suit par l'adoption de deux avenants à la convention :

- **Avenant 1 : expérimentation de financement des rénovations de façades**

Le conseil d'administration de l'ANAH a décidé le 17 juin 2020 d'autoriser à titre expérimental, le financement de la rénovation des façades dans les villes lauréates du programme Action Cœur de Ville. Une lettre d'instructions de la direction générale de l'ANAH, en date du 12 avril 2021, a précisé les modalités de l'aide qui sera à mobiliser sur des linéaires prioritaires au sein du périmètre ORT secteur 1.

Il est proposé de solliciter un montant de 66 250 € de crédits de l'ANAH pour aider au ravalement de 53 logements dont 33 de propriétaires occupants, 12 de propriétaires bailleurs et 8 situés dans des copropriétés fragiles sur des linéaires prioritaires déterminés. Ces derniers ont été établis à partir de l'état des façades en prenant en considération les aménagements choisis par la Municipalité au sein du périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant.

- **Avenant 2 : ajustement des objectifs de financement et de la durée**

A ce jour, le nombre de dossiers déposés par l'opérateur de l'OPAH atteint voire dépasse les objectifs de financement principalement au titre de l'amélioration de la performance énergétique. Ce succès a conduit la Communauté de Communes à se rapprocher de l'ANAH et à réévaluer le dispositif, pour le volet de droit commun, pour l'année 2021. Cet ajustement des objectifs se traduit par une augmentation de la dotation financière prévisionnelle programmée de l'ANAH qui passe de 5 332 010 € à 6 249 189 € sur 5 ans dont, notamment, 5 441 250 € d'aide aux travaux contre initialement 4 584 425 €.

Par ailleurs, la durée de l'OPAH est ajustée suite au report de son lancement en 2020 en raison de la première période de confinement liée à la pandémie de COVID-19.

Ainsi, il vous est proposé d'insérer l'expérimentation de l'aide de l'ANAH au ravalement des façades à la convention OPAH et la revalorisation de l'objectif de financement.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. D'adopter pour la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet renouvellement urbain sur le périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant :
  - l'avenant n°1 afin d'y insérer l'expérimentation de l'aide de l'ANAH au ravalement de façades ;
  - l'avenant 2 pour intégrer un ajustement des objectifs et de la durée ;
2. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité  
Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021

Le Maire  
Alain HUNAUT



Préfecture de Loire-Atlantique

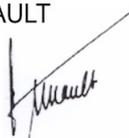
044-214400368-20211022-946-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Le Maire,  
Alain HUNAUT





VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-946-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
01.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)